

Durée et lieu :

- Pour tous : 2 modules de 1h45 pour une **durée totale de 3h30** sur 1 demi-journée, en salle de formation

Intervenants : Les intervenants de SSA JUSTICE sont spécialistes dans le domaine de l'environnement : Master analyse et gestion de l'environnement, éco-conseiller, juriste en environnement...

OBJECTIFS DU STAGE

A propos de l'évaluation du stagiaire au vu des éléments théoriques acquis par le stagiaire :

L'objectif est de s'assurer que sont acquises par le stagiaire les bases en matière de réglementation environnementale mais aussi en matière d'enjeux humains, écologiques, économiques et sociaux liés à la protection de l'environnement et au développement durable.

A propos de l'évaluation du stagiaire au vu des éléments d'objectifs :

L'objectif est de s'assurer que les enseignements dispensés lors de la formation ont bien été retenus et sont utilisés pour la mise en application de mesures correctives inhérentes à la protection des ressources en eau, que les procédures et les documents sont mis en place conséquemment à la formation pour permettre une maîtrise efficace et durable des risques à l'égard des ressources en eau, ou que leur élaboration est rigoureusement planifiée dans le même but.

Objectifs réglementaires

- Acquérir des notions de droit de l'environnement
- Situer les obligations réglementaires en matière d'environnement
- Se responsabiliser vis-à-vis de la nécessité de respecter les règles de protection de l'environnement et notamment des ressources en eau.

Et en sus, pour les personnes morales :

- Savoir mettre en œuvre une démarche visant à améliorer les comportements à titre individuel et collectif dans le but notamment d'éviter la récurrence
- Améliorer sa capacité à procéder à un autodiagnostic et à apporter des solutions pratiques et simples aux problèmes ou dysfonctionnements diagnostiqués dans le même but que précédemment
- Se fixer et mettre en place des objectifs d'amélioration à court, moyen et long terme

Objectifs liés à la nécessité de préserver l'environnement

- « Re-Connaitre » la richesse de son lieu de vie et des milieux naturels
- Comprendre les notions de patrimoine, biodiversité, écologie, écosystème et ressources en eau.
- Comprendre les enjeux de la politique de protection des ressources en eau
- Connaître les conséquences des atteintes aux ressources en eau
- S'approprier les bonnes pratiques d'économie d'eau

CONTENU DETAILLE DU STAGE

Le programme figurant ci-après est adapté plus spécifiquement aux infractions relatives aux obligations de protection des ressources en eau des mis en cause orientés vers le stage MAPIE-EAU par le Parquet concerné. Chaque atelier, exemple et cas pratique est pris dans la région concernée par la formation, les arrêtés sécheresse locaux sont considérés.

MODULE 1 – 1H45

I. PREAMBULE : Présentation du stage

II. POURQUOI PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ?

1. Définitions

- 1.1. Patrimoine naturel
- 1.2. Environnement et biodiversité
- 1.3. Le cycle de l'eau naturel

2. Les écosystèmes aquatiques : définition et fonctionnement

- 2.1. Les zones humides et marais
- 2.2. Les eaux de surface
- 2.3. Les eaux souterraines

Atelier : vidéo Reflets d'eau douce – à la découverte des milieux aquatiques

3. L'importance des milieux aquatiques

- 3.1. Les enjeux de la préservation des milieux aquatiques
- 3.2. Les usages de l'eau : types et consommations
 - 3.2.1. Les usages domestiques
 - 3.2.1.1. Le circuit de l'eau potable
 - 3.2.1.2. Le circuit des eaux usées
 - 3.2.2. Les usages agricoles
 - 3.2.3. Les usages industriels
 - 3.2.4. Les usages énergétiques
 - 3.2.5. Les usages de loisirs
- 3.3. La biodiversité menacée des milieux aquatiques
 - 3.3.1. Les espèces menacées au niveau national
 - 3.3.2. Les espèces menacées au niveau de la région concernée
 - 3.3.3. La Stratégie Nationale pour la Biodiversité

3.4. Santé humaine et accès aux ressources d'eau potable

Atelier : étude d'un article de presse « environnement et ressources en eau »

III. LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

1. Définitions : droit et environnement
 - 1.1. Les origines du droit de l'environnement : de la Déclaration de Stockholm à la COP
 - 1.2. La notion d'environnement dans les textes
2. Les institutions en charge de la protection de l'environnement
 - 2.1. Les structures politiques et administratives
 - 2.2. Les fédérations départementales de Pêche
 - 2.3. Les associations de protection de l'environnement

IV. LES LEVIERS D'ACTION POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

1. Réglementation relative à la protection de l'environnement
2. Dispositifs de protection de l'environnement
3. La protection des ressources en eau
 - 3.1. La réglementation Eau et milieux aquatiques : la directive cadre Eau
 - 3.2. La gestion de l'eau au niveau départemental
4. Les éco-gestes - Définition

Atelier : étude d'un arrêté préfectoral « lutte contre la sécheresse » (adapté au département concerné)

Atelier : Recherchez 4 éco-gestes permettant d'économiser l'eau

MODULE 2 – 1H45

I. LES INFRACTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

1. Quelques chiffres sur les infractions
2. Qu'est-ce que la responsabilité civile ?
3. Qu'est-ce que la responsabilité pénale ?
4. Qu'est-ce que la responsabilité environnementale ?
 - 4.1. Dommages environnementaux
 - 4.2. Fait générateur de la responsabilité
 - 4.3. La réparation du dommage écologique

II. LES ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS CONSEQUENCES

NB : Cette partie sera adaptée aux infractions commises par les personnes présentes en formation.

Atelier : Selon vous, quelle infraction est représentée ici ? – diffusion d'infractions en image

1. Gestion quantitative de la ressource : prélèvements d'eau

1.1. Prélèvements illégaux d'eau

1.2. Non-respect des restrictions ou des interdictions de certains usages en zone d'alerte sécheresse

Atelier : Vidéo – conséquence de la sécheresse dans le département concerné

2. Les infractions dans la presse

Atelier : Étude d'articles de presse parus

III. MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION PAR STAGIAIRE

Atelier : Cette partie est organisée sous la forme d'un atelier individuel où chaque stagiaire va considérer ses propres infractions et les mettre en lien avec la réglementation. Il devra en rechercher les causes et, le cas échéant, établir le plan d'action correctif et préventif à mettre en œuvre pour éviter la réitération de l'infraction ou la commission d'infractions connexes. Le formateur pourra alors conseiller chacun individuellement en fonction de sa situation.

IV. CONCLUSION :

1. Sources et adresses utiles

Atelier final : Questionnaire d'évaluation de fin de formation des stagiaires